Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260209-S01-CC-25-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2026
Mise en ligne : 18/02/2026

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE

ENTRE

Laval Agglomération représentée par son Président, autorisé par délibération n° XX-2026 du conseil communautaire du 9 février 2026, d'une part,

ET

La commune de XXXXXX, représentée par son maire, autorisé par délibération du conseil municipal du …… 2026, d'autre part

Préambule

Au 1er janvier 2019, la Communauté d'Agglomération de Laval et la Communauté de communes du Pays de Loiron ont fusionné, la nouvelle Communauté d'Agglomération de Laval dénommé "Laval Agglomération », est devenue Autorité Organisatrice de La Mobilité sur son nouveau ressort territorial au 1er janvier 2019 soit sur les 34 communes.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, Laval Agglomération devait exercer la compétence relative au transport sur son ressort territorial dans un délai d'un an, soit au 1er janvier 2020. Afin de ne pas désorganiser les services en cours d'année scolaire, Laval Agglomération avait souhaité déléguer sa compétence à la Région du 1er janvier 2020 au 31 août 2022 à l'exception des services primaires délégués jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

C'est dans ce contexte que Laval Agglomération et les 6 communes de l'ex Pays de Loiron qui le désiraient ont validé par convention de délégation de compétence les modalités de fonctionnement du transport scolaire primaire à compter de l'organisation de la rentrée scolaire 2020-2021 et ce pour une durée de 6 ans

Article 1 : OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger pour une durée de un an soit pour la période scolaire de 1er septembre 2026 au 31 aout 2027 la convention initialement signée. En ce sens, le présent avenant modifie l'article 6 de la convention initiale.

Les autres articles de la convention restent valables pendant la durée de cet avenant.

Fait à …… le ……..

Pour Laval Agglomération Le Président Florian BERCAULT	Pour la commune de Le Maire

PROJET